

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard - 7 avril 2025 - 1,50 €

N° 130

« Jour de libération »

Le 2 avril, le président Trump a révélé, avec la mise en scène habituelle de sa signature du décret, et en qualifiant ce moment de « *jour de libération* » pour les États-Unis, les nouveaux tarifs douaniers appliqués dès le 5 avril : une surtaxe de 10 % sur tout ce qui passe les frontières, auxquels s'ajoutent des « *tarifs réciproques* » qui tendent à rééquilibrer la balance commerciale avec plus de 180 pays. Pour la Chine, c'est 34 % qui s'ajoutent au 20 % déjà annoncé. Pour le Cambodge, la taxe additionnelle est de 49 %, pour le Vietnam 46 % (avant une « *négociation secrète* » qui réduit ce taux...), pour le Sri Lanka 44 %, le Bangladesh 37 %, la Thaïlande 36 %. Des alliés aussi proches que Taïwan et le Japon écopent respectivement de 32 % et 24 %, tandis que les produits de l'Union européenne seront taxés à + 20 %, mais ceux de la Grande-Bretagne ne seront visés que par un petit 10 %. La Suisse est à 31 % (mais les produits de santé ne sont pas encore concernés). Une surtaxe de 10 % s'applique au Brésil, à Singapour, à la Colombie, la Turquie, l'Australie et le Chili et à de tout petits pays comme le Lesotho ou le Botswana, voire, dans un premier temps, des territoires non habités comme les îles Heard-et-Mc Do-



nald (dans l'Antarctique, appartenant à l'Australie). Les pêcheurs de Saint-Pierre Miquelon ont droit à un 50 % totalement punitif pour leurs poissons et l'île de la Réunion à 34 %. Peut-être sont-ils annexables comme le Groenland ? La liste a ensuite été raccourcie et les petits pays ou territoires n'apparaissent plus.

Le Canada et le Mexique, qui s'étaient vu menacer de taxes à 50 % n'apparaissent pas non plus dans la liste du 2 avril, des né-

gociations restant en cours, probablement sur la base des + 25 % appliqués aux importations d'aluminium et de pièces automobiles.

La Chine a répliqué le jour-même en annonçant un taux de + 34 % pour les importations américaines en Chine, ce qui a déclenché un net recul des principales Bourses du monde, craignant les effets dévastateurs d'une guerre commerciale mondiale. On constate une baisse du dollar sur le marché des changes. On

SOMMAIRE

P. 1 : Protectionnisme.
P. 2 : Nouvelle-Calédonie.... – Sur la route de Mandalay.
P. 3 : Lectures.
P. 4 : Arroseur arrosé.
P. 5 : L'envers des droits de douanes. – Musk et le DOGE.
P. 6 : Inéligible pour 5 ans. – Exécution provisoire.
P. 7 : Deux pour le prix d'une.
P. 8 : Tous psychologues ! – De la nécessité du tri.

■ **États-Unis :** L'élection, le 1^{er} ŌŪñá'Ÿé, d'une juge démocrate pour l'un des sept sièges de la Cour suprême du Wisconsin, a été considérée comme la première défaite du couple Trump-Musk, car ce dernier avait beaucoup investi pour soutenir un candidat républicain.

■ **Turquie :** L'opposition a lancé une grève de la consommation des produits à fortes taxes (alcools, essence, etc.) et un boycott des médias proches du pouvoir, avec la fermeture de nombreux restaurants et cafés, qui semblent assez suivis.

■ **Hongrie :** À l'occasion de la visite du Premier ministre israélien, qui est sous le coup d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale pour sa politique militaire à Gaza, le gouvernement hongrois a confirmé le 3 avril que la Hongrie allait se retirer de la CPI.

■ **Automobile :** Quinze constructeurs automobiles ont reçu une amende de l'Union européenne (458 millions d'euros en tout) pour avoir participé à une entente sur le recyclage des véhicules hors d'usage. Mercedes, qui avait dénoncé ces accords à la Commission a été exemptée de l'amende.

■ **Colombie :** Contrairement à des annonces précédentes, le président colombien Gustavo Petro a annoncé le 2 avril que son pays avait choisi l'avion suédois Saab Gripen, plutôt que des Rafales, pour remplacer la vingtaine de vieux chasseurs israéliens (Kfir) en service dans son armée de l'Air.

prévoit une forte inflation aux États-Unis au moins à court terme. Les producteurs de soja (89 millions de tonnes par an), dont les principaux marchés sont le Canada, le Mexique et la Chine, s'attendent à faire les frais du freinage des échanges au profit de leurs concurrents brésiliens et argentins. Stellantis a interrompu la production de ses voitures dans ses usines canadiennes et mexicaines. Ford et General Motor devaient faire de même. Le groupe Jaguar a suspendu commandes et livraisons. Nintendo a reporté la sortie de sa console de jeux vidéo Switch 2, Apple (dont le cours dégringole à Wall Street) hésiterait à lancer ses nouveaux modèles d'iphones qui sont assemblés en Chine... Bref, c'est le chaos.

Le 4 avril, le président Macron recommandait une pause dans les investissements des industriels européens aux États-Unis (Stellantis semblait visé, qui souhaite produire sur place pour éviter les taxes). Les Européens n'avaient pas encore de réponse commune car leur exposition au marché américain est très diverse : 4 % du PIB pour l'Allemagne dont l'industrie automobile est très menacée, 3 % pour l'Italie, seulement 1,5 % pour la France, mais avec des secteurs comme les vins et alcools haut de gamme et tous les produits de luxe qui en sont très dépendants... La grande affaire est de savoir si les « Gafa », tous les services numériques, qui sont presque entièrement dans des mains américaines, vont être lourdement taxés en représailles. Une révolution aux effets absolument incontrôlables.

Cependant, le 5 avril, lors d'une intervention en visio-conférence au congrès de la Ligue, le parti de Matteo Salvini, vice-président du Conseil italien, Elon Musk, le multimilliardaire proche conseiller de Donald Trump, a souhaité une zone de libre échange entre les États-Unis et l'Europe avec zéro % de droits de douane...

Paul Chassard

Nouvelle-Calédonie...

À l'issue du déplacement du ministre des Outre-mer en Nouvelle-Calédonie du 28 mars au 1^{er} avril, les différentes parties ont annoncé l'ouverture d'une nouvelle séquence de négociations le 29 avril à Nouméa entre représentants de l'État, loyalistes et indépendantistes, l'objectif consistant à signer un accord global sur l'avenir institutionnel du Caillou.

Notons au passage que le blocage temporaire, par le gouvernement, du réseau social TikTok en Nouvelle-Calédonie lors des émeutes de 2024 a été jugé « illégal » le 1^{er} avril par le Conseil d'État. Manuel Valls n'en avait pas moins dénoncé auparavant les « opérations d'ingérence et de déstabilisation » de l'Azerbaïdjan dans les territoires ultramarins, accusant Bakou de s'attaquer à l'« intégrité » de la France « sans le moindre scrupule ».

Cela continue. Le 30 mars, lors d'un rassemblement intitulé « Colonialisme : la destruction de l'identité religieuse et nationale », Vito Maamaatuaiahutapu, secrétaire gé-

néral du mouvement indépendantiste tahitien Tavini, a déclaré que « la politique coloniale de la France a conduit à la perte de l'identité nationale et religieuse des peuples de la Polynésie française et d'autres territoires colonisés ». Organisé à Bakou, l'événement rassemblait des indépendantistes venus de Corse, de Guadeloupe, de Guyane française, de Martinique, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, de la Réunion et de Wallis-et-Futuna ainsi que de l'île néerlandaise de Bonaire, au nord du Venezuela.

On y a aussi entendu Maria Isabella Saliga Lutovika, présidente de Nouvelle-Calédonie multiculturelle progressiste, souligner que « la politique coloniale de la France a conduit à la destruction complète des cultures et des traditions des peuples soumis à l'oppression coloniale et a laissé de profondes cicatrices historiques ».

Ces deux prises de position contre la France apparaissent un peu surprenantes. En effet, le président de Tavini, Oscar Temaru, qui a présidé à cinq reprises la Polynésie, continue à se montrer très prudent en ce qui concerne son accession à la pleine souveraineté, avec des formules telle que : « on doit rendre à la France ce qui est à la France et garder à la Polynésie ce qui est à la Polynésie ». Quant à l'Éveil océanien, parti auquel appartient Maria Isabella Saliga Lutovika, représentant les intérêts des Wallisiens et des Futuniens, il a vu, en août 2024, sa candidate Veylma Falaeo portée à la tête du Congrès, le parle-

ment local, contre les indépendantistes.

Enfin, un département français se voit l'objet d'attaques verbales très fortes de Moscou. Certes, on peut estimer que, comme l'Azerbaïdjan ne pardonnant pas à la France son soutien à l'Arménie, la Russie s'en est pris, le 27 mars, à Paris coupable d'œuvrer en faveur de l'Ukraine. Toujours est-il que, puisque Mayotte « appartient à l'Union des Comores », ce n'est qu'un « des derniers vestiges de l'époque coloniale », évidemment détenu « illégalement »

Jean Étèveaux

Sur la route de Mandalay

Le 28 mars, un séisme de magnitude 7,7 a frappé la région centrale du Myanmar (ex-Birmanie) sans précédent depuis plus de cent ans (1912). L'épicentre se situait à proximité de la seconde ville du pays, Mandalay, ancienne cité royale, capitale du nord du pays, avec plus d'un million d'habitants. Plus encore que le nombre de victimes qui devrait dépasser les premières estimations de l'ordre de 3 000 morts, la question posée par ce tremblement de terre est celle de son impact sur la guerre civile qui sévit dans le pays depuis quatre années. Le séisme va-t-il réaliser ce qui n'a pas encore été possible par les armes : le retour de la paix et de la démocratie ?

Le 1er février 2021 une junta militaire a repris la totalité du pouvoir des mains du gouvernement démocratiquement élu en



ROMAN ÉPISTOLAIRE

La tour du Temple

Février 1794. Joseph Herbelin a embrassé les idéaux de la Révolution avec l'enthousiasme de sa jeunesse au point de devenir gardien à la tour du Temple. Des têtes sont tombées : celles de Louis XVI, Marie-Antoinette, Madame Élisabeth, sœur du roi. Il ne reste plus en vie que deux enfants du couple royal, reclus dans des cachots séparés. Dans une série de lettres, Herbelin raconte ses années passées à l'intérieur de cette prison fortifiée et son attachement à l'orpheline Marie-Thérèse restée digne dans la tourmente. Victoria Mas enchante l'histoire de sa belle écriture classique.

« L'orpheline du Temple », Victoria Mas, Albin Michel, 176 p., 19,90 €.

THRILLER

Le défi

Ce que les fans de Bernard Minier adorent, et ils sont nombreux vu le nombre de traductions, ce sont les fausses pistes et les coups tordus qui rendent ses fictions si



addictives. Dans ce nouvel opus, le commandant Martin Servaz poursuit sa traque du tueur en série Julian Hirtmann. Un groupe de jeunes internautes passionnés d'histoires criminelles et un écrivain manipulateur s'efforcent de lui venir en aide tandis qu'un présentateur de télévision accroc à l'audimat défie « H » dans son émission, l'une des plus regardées de France.

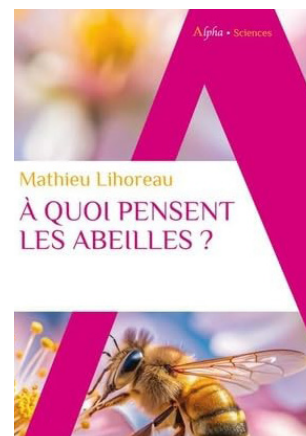
« H », Bernard Minier, XO éditions, 540 p., 22,90 €.

ÉTHOLOGIE

Dans la tête d'une abeille

Petite mais futée. Chercheur en intelligence des insectes, Mathieu Lihoreau s'est glissé dans la tête d'une abeille pour savoir comment elle s'organise et surtout comment elle s'oriente. Et cette travailleuse acharnée a beaucoup à nous apprendre. Cet ouvrage bourré d'anecdotes et de découvertes scientifiques démontre que les facultés cognitives ne sont pas uniquement le propre de l'humain. Il n'est pas nécessaire de posséder un gros cerveau pour être utile à la collectivité.

« À quoi pensent les abeilles ? », Mathieu Lihoreau, Humen-Sciences, 240 p., 7,50 €.



REVUE

La Seconde Guerre mondiale

La guerre n'est pas seulement une affaire d'hommes, les femmes aussi y ont participé, chacune à sa manière. Lire célèbre les autrices (Irène Némirovsky, Lucie Aubrac...) qui se sont engagées par leurs écrits et souvent leurs actes.

Autres sujets abordés : l'entretien avec Camille Laurens, l'univers de Niko Tackian, le portrait de Patrick Autréaux, Paris est une fête littéraire...

« Les autrices et la Seconde Guerre mondiale », Lire magazine, avril 2025, 7,90 €. En kiosque.



■ **Corée :** Le président sud-coréen Yoon Suk-yeol a été définitivement destitué le 4 avril par la Cour constitutionnelle. Des élections présidentielles doivent être organisées avant 60 jours. Le chef de l'opposition, Lee Jae-myung est favori.

■ **Grande-Bretagne :** Un certain nombre d'avantages fiscaux pour des millionnaires (plus de 1,2 million d'euros en avoirs liquides) ayant un fort patrimoine à l'étranger existaient depuis environ deux siècles et concernaient 74 000 personnes selon les statistiques du chancelier de l'Échiquier. Ils vont être rognés ou supprimés. Le gouvernement travailliste espère 3 milliards et demi de livres, chaque année, de rentrées fiscales supplémentaires. Mais des think thank libéraux et des cabinets d'avocats spécialisés indiquent que 10 800 bénéficiaires ont déjà déménagé hors de Grande-Bretagne et qu'à terme ce sont 44 000 emplois qui seront menacés par l'abolition de ce statut des « non-dom » (non domiciliés).

■ **Égypte :** Le président Macron se rend en Égypte du 6 au 8 avril. Il a été précisé qu'il n'y aura pas de nouveaux grands contrats, notamment d'armement dans un pays qui a commandé 55 Rafale.

■ **Église :** L'ex-cardinal Theodore McCarrick, ancien archevêque de New York, révoqué de son état clérical en 2019 après des accusations d'agressions sexuelles sur des jeunes hommes, est mort le 3 avril à 94 ans.

novembre 2020 autour d'Aung San Suu Kyi, depuis emprisonnée. La lutte qui s'est engagée alors est de deux ordres : les vellétés autonomistes des États fédérés, périphériques, situés le long des frontières extérieures, qui ont chacun leur armée et parfois deux, auxquelles sont venus s'ajouter des groupes de contestation sociale au niveau national qui ont débouché sur des actions de force plutôt isolées. On recense au total dix-sept armées ou groupes armés. Le chiffre de 50 000 morts et de trois à quatre millions de personnes déplacées était avancé sur un total de 57 millions d'habitants.

La principale menace sur le régime est venue depuis le nord-est et la frontière chinoise, région la plus proche de Mandalay. La prise de Laukkaing, capitale du Kokang, le 4 janvier 2024 avait frappé les esprits, annonçant une percée le 3 août vers Lashio, capitale de l'État shan, sur la route de Mandalay. Des roquettes avaient pour la première fois atteint la ville de Mandalay et notamment l'ancien palais royal qui abritait désormais un centre de commandement de Tatmadaw, l'armée officielle. Cette offensive était dirigée par un groupe minoritaire ethniquement proche de la Chine. La difficulté pour ces groupes est de ne pas appartenir à la majorité Bamar (plus de 60 % de la population totale) qui domine le pays depuis l'indépendance de 1948. Depuis 2021, un gouvernement d'union nationale clandestin essaie de chapeauter la contestation démocratique interne, mais son autorité ne s'exerce pas sur les groupes armés qui

défendent, eux, leur projet d'autonomie, sur toutes les frontières (Inde, Chine, Thaïlande et Bangladesh, avec les Rohingyas).

Le séisme a touché le groupe central selon la faille nord sud de Garaing, de Mandalay à la nouvelle capitale de Naypyidaw, et a donc atteint le cœur même du pouvoir de l'armée contesté de l'intérieur. La jonction entre les « ethniques » avec une discipline militaire, une direction autoritaire et un long passé d'affrontement avec la majorité, et celle-ci dont l'organisation récente émane des mouvements démocratiques, civils, issus des élections, est loin d'être acquise. Que les uns se réclament de soutiens occidentaux internationaux et les autres de jeux compliqués – sinon de double jeu chinois – régionaux ne facilitent pas les choses.

Dominique Decherf

Arroseur arrosé

L'ambassade américaine à Paris a signifié aux entreprises françaises que pour travailler avec le gouvernement américain, elles devraient respecter aux États-Unis le décret 14173 pris par Donald Trump au début de son mandat pour mettre fin aux programmes promouvant l'égalité des chances au sein de l'État fédéral.

Si elles veulent travailler avec le gouvernement fédéral, elles devront donc justifier du fait qu'elles n'opèrent « *aucun programme faisant la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.* »

L'Europe s'en offusque, mais en arroseur arrosé tant elle a elle-même multiplié les politiques en faveur de l'égalité des chances, de la diversité des genres et des couleurs, en cherchant à les imposer au monde entier, et notamment à l'Amérique du Nord, en même temps que ses normes (DSA/DMA par exemple) et sa fiscalité anti-GAFA. Elle est donc très mal placée pour déverser son fiel sur Trump, sans que pour autant soit défendables les discriminations anti-discrimination de ce dernier, qui sont aussi des discriminations.

La discrimination dite positive reste pourtant une discrimination. Elle n'est donc souhaitable qu'au profit de ceux qui, eu égard à leur âge, à leur état physique ou mental ou encore plus exceptionnellement à un empêchement économique ou social avéré, n'ont pas la capacité d'obtenir par eux-mêmes de quoi répondre à leurs besoins essentiels. Hors ces cas, elle nuit même à ceux qu'elle veut protéger en les trompant sur leurs propres capacités, en réduisant leur responsabilité dans leur propre accomplissement, en leur accordant une égalité factice, artificielle et dès lors méprisée.

On ne combat pas les mauvaises idées en les interdisant, mais en démontrant leur inanité, voire leur perversité. Le rôle de l'autorité publique est de veiller à ce que chacun puisse s'exprimer librement, pas de punir ceux qui ne pensent pas comme elle. Pour elle-même, elle doit choisir les meilleurs produits et services tout en pouvant escompter que les entreprises capables de les

lui fournir seront celles qui s'occuperont de leur métier plutôt que d'idéologie et qui recruteront les gens en fonction de leurs mérites et habiletés plutôt que de leur couleur de peau ou de leur genre.

Jean-Philippe Delsol

L'envers des droits de douane.

La France est bien malvenue de critiquer les droits de douane après avoir refusé, de l'extrême gauche à l'extrême droite, le traité du Mercosur qui les réduisait très sensiblement avec l'Amérique du sud. Et elle réagirait aussi bêtement que Trump en les augmentant à l'égard des États-Unis.

Comme tous les impôts, les droits de douane sont toujours payés, *in fine*, par le consommateur. Avec cette particularité que le pays qui les instaure en souffre généralement autant, sinon plus, à long terme que celui auquel il les impose.

Comme les péages autrefois, les droits de douane se nourrissent illégitimement du mouvement productif du commerce. Ils entravent les marchés et nuisent à leur développement, donc au progrès et à l'enrichissement général qui prospèrent à proportion de l'augmentation des échanges. Car les échanges libres créent de la valeur ajoutée en permettant à chaque coéchangiste, tout au long des chaînes de production comme de commercialisation, d'améliorer services et produits et d'y trouver son intérêt.

En augmentant de manière délirante et arbitraire,

donc discriminatoire, les droits de douane, les États-Unis vont se faire du mal à eux-mêmes peut-être plus qu'aux autres : augmentation des prix des produits et services importés pour les composants de produits américains ou directement pour les consommateurs, réduction de la concurrence qui entraînera une baisse de la compétitivité américaine, difficultés pour exporter dans les pays victimes de la vindicte américaine...

Ne serait-il donc pas souhaitable que la France, et plus généralement l'Europe, se retiennent de représailles, c'est-à-dire ne fassent pas la bêtise de faire du Trump pour combattre la bêtise de Trump ? La loi du talion reste rudimentaire et a ses limites. Crever l'œil de celui qui vous en a crevé un ne vous permet pas de retrouver la vue. Un tarif français douanier de 20 % sur le bourbon américain ne permettra pas aux producteurs de cognac de mieux vendre aux États-Unis qui leur ont imposé un tarif de 20 %.

L'Angleterre de Peel et Gladstone avait compris, à la mi-temps du XIX^e siècle, qu'elle s'enrichirait mieux en supprimant ses droits de douane, même sans réciprocité, plutôt qu'en les augmentant. Ce qui lui permit de consolider sa puissance. Ce serait la meilleure réponse aujourd'hui à Trump. À condition bien sûr que parallèlement, la France et l'Europe fassent un véritable effort pour libérer l'économie des excès de contraintes normatives, sociales et fiscales qui pèsent sur elle.

Trump paiera vite le prix de ses décisions irraisonnées. L'élection du 1^{er} avril

perdue par les républicains dans le Wisconsin et la réduction sensible de l'électorat républicain lors des deux dernières élections à la Chambre des représentants en Floride, également ce 1^{er} avril, témoignent déjà de la désaffection de l'électorat.

Mais il risque de faire peser longtemps l'opprobre sur les réformes nécessaires qu'il aura bâclées. C'est dommage.

Jean-Philippe Delsol

Musk et le DOGE

Dans une analyse pour le site anglais d'IREF Europe, Mohamed Moutii examine la nomination controversée d'Elon Musk à la tête du Department of Government Efficiency (DOGE), un groupe de travail de la Maison-Blanche censé réduire la taille du gouvernement fédéral. Musk ambitionnait initialement de supprimer 2 000 milliards de dollars du budget 2025, mais il s'est rapidement heurté aux réalités budgétaires.

La suppression totale du budget – qui va de la défense aux infrastructures – ne suffirait pas et les véritables moteurs du déficit – sécurité sociale, défense, santé – restent intouchables politiquement. C'est pourquoi Musk a revu son objectif à la baisse, désormais fixé à 500 milliards d'économies.

Au-delà des chiffres, Mohamed Moutii souligne les problèmes juridiques posés par le DOGE. Officiellement « *employé spécial* », Musk a obtenu un accès à des données

classifiées et a influencé la gestion des fonds publics. Il a même participé à la suppression de l'USAID, une décision qui relève normalement du Congrès. Quatorze États contestent en justice la constitutionnalité de son rôle et dénoncent un contournement du Sénat, ainsi qu'une ingérence dans les finances publiques.

L'auteur s'interroge également sur des conflits d'intérêts évidents. Musk s'attaque à des agences administratives, sachant que certaines d'entre elles mènent, sur des entreprises qu'il dirige, des enquêtes fédérales, notamment pour avoir reçu pas moins de 38 milliards de dollars en contrats publics, prêts, allègements fiscaux et subventions.

Si la volonté de réduire la bureaucratie fédérale est louable, Mohamed Moutii estime que les dépenses obligatoires – la défense, la sécurité sociale, Medicare et Medicaid – qui représentent plus des deux tiers des dépenses fédérales, vont rester au même niveau.

Une telle réforme ne pourra se faire sans respecter le cadre des institutions américaines et la règle de droit. Autrement, les initiatives du DOGE risquent d'être éphémères et seront rapidement remises en cause par la prochaine administration.

Élodie Messéant

■ **Église** : La conférence des évêques de France, réunie à Lourdes, a élu, le 3 avril, le cardinal Jean-Marc Aveline, archevêque de Marseille, comme président de la CEF.

■ **Habillement** : Le groupe SMCP (Sandro, Maje, Claudie Pierlot, De Fursac) qui fait 1,2 milliard de chiffres d'affaires, avec 6 000 salariés et plus de 1 500 points de vente dans 41 pays, notamment en Chine, accuse une perte de plus de 23 millions. Il est sous le coup d'une enquête de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui cherche à identifier une partie des actionnaires chinois qui s'abritent derrière un trust domicilié aux îles Vierges britanniques.

■ **Commerce** : La chaîne Gifi, 6 000 salariés, 1,2 milliard de chiffre d'affaires, a annoncé le 3 avril devoir licencier 300 personnes : 116 à cause de la fermeture de 11 bazars sur 570 et 186 au siège social de Ville-neuve-sur-Lot.

■ **Justice** : Michel Ohayon, l'homme d'affaires bordelais, qui n'avait pas réussi à redresser les marques Camaïeu, Go Sport et Gap, mais reste propriétaire de 26 Galeries Lafayette et de plusieurs grands hôtels, a été mis en examen le 4 avril. Sa manière d'utiliser les trésoreries de ses entreprises en difficulté est qualifiée par l'accusation de détournement de fonds (à hauteur de 50 millions).

■ **Algérie** : Le ministre des Affaires étrangères Jean-Noël Barrot a été reçu le 6 avril par le président Abdelmadjid Tebboune à Alger.

Inéligible pour 5 ans

L'affaire des assistants parlementaires européens du Rassemblement national prend un nouveau tournant. Le tribunal correctionnel de Paris a condamné Marine Le Pen, le 31 mars en première instance, à une peine d'inéligibilité de 5 ans avec exécution provisoire, 4 ans de prison dont 2 ans ferme sous bracelet électronique et 100 000 euros d'amende. Elle ne pourra donc, dans les faits, se présenter lors de la prochaine élection présidentielle en 2027, même si ce jugement est susceptible d'appel. Elle reste députée et présidente du groupe RN à l'Assemblée nationale mais perd immédiatement son mandat de conseillère départementale du Pas-de-Calais.

Dans les sondages d'opinion pour 2027, Marine Le Pen était donnée largement en tête avec 35 % des intentions de vote au premier tour. Le RN pourra néanmoins soutenir un candidat, le nom le plus évoqué étant évidemment celui de l'actuel président du parti, le député européen Jordan Bardella qui n'était pas impliqué dans ce procès.

Tous les prévenus sont déclarés coupables, mais Louis Aliot pourra rester maire de Perpignan et se représenter l'an prochain car sa peine d'inéligibilité a été assortie d'un sursis. Le RN écope d'une amende de 2 millions d'euros dont 1 million avec sursis. Principal allié politique de Marine Le Pen, Éric Ciotti (UDR) s'est interrogé sur le réseau social X : « La France est-elle encore une démocratie ? » Des réactions à l'international n'ont pas tardé : Viktor Orban, Premier ministre hongrois a

par exemple déclaré « Je suis Marine » sur le réseau social X. Et à Moscou on a estimé que ce jugement n'était « pas conforme aux normes démocratiques ! » Hum !

Jérôme Bénard

Exécution provisoire

Que peut-on ajouter à tous les commentaires suscités par le jugement du tribunal correctionnel de Paris qui, le 31 mars, a condamné Marine Le Pen à une peine d'inéligibilité de 5 ans avec exécution provisoire ? Le verdict est sévère. Il touche vingt-quatre personnes, dont neuf eurodéputés, mais aussi les assistants, un garde du corps, un comptable, un graphiste... Il va falloir rembourser des sommes considérables au Parlement européen. Un argent qui manquera pour les prochaines campagnes électorales nationales. Marine Le Pen avait pris ses risques, à l'instar des autres chefs de partis français qui ont fait à peu près la même chose, du moins ceux qui n'avaient pas de quoi assurer leurs fins de mois autrement. Les juges ont donné raison aux institutions européennes contre les partis français. Avec cependant des raisonnements qui paraissent peu logiques. Ils ont justifié la lourdeur de la peine sous le prétexte d'un risque de récurrence (qui paraît absurde) et au motif que la défense avait osé déclarer que sa cliente était innocente (!)... Ils ont appliqué une loi de 2016 prévoyant l'exécution provisoire de la peine alors que l'essentiel des faits reprochés est antérieur à cette loi. Marine Le Pen est empêché de se présenter à la

prochaine élection présidentielle. Cela prive les Français de choisir un candidat que tous les sondages mettent en tête du premier tour avec 35 %. L'appel n'est donc pas suspensif et, de toute manière, arrivera tellement tard que la question restera tranchée... Les juges se substitueraient au vote démocratique ! On a déjà connu cela lors d'une autre affaire d'« assistants parlementaires fictifs » avec François Fillon. D'où l'élection surprise d'Emmanuel Macron...

Mais les juges ont appliqué la loi, certes avec des biais probablement idéologiques, mais c'est courant en première instance, et une cour d'appel, la cour de Cassation, voire la justice européenne redresseront ce qui doit l'être. Sauf que, politiquement, tout sera déjà joué, ce qui est frustrant pour les partisans du Rassemblement national et même pour tous les autres électeurs.

Ce qui est finalement en cause, c'est cette loi mal rédigée et dont le législateur n'a pas mesuré la portée lorsque, en 2016, il a voulu cette exécution provisoire dans la foulée de l'affaire Cahuzac. Ce fut, une fois de plus, l'application du mot d'ordre sarkozien « un fait divers = une loi », mis en œuvre par des députés en mal d'action et de reconnaissance, dans l'émotion d'un scandale. À vouloir trop vite faire sous le feu des projecteurs, on en arrive à des lois aux conséquences pas du tout entrevues par ceux qui les écrivent.

Mais ne pourrait-on pas dire la même chose des lois irresponsables concernant les « passoires thermiques », qui retirent du marché immobilier un million de logements en appauvrissant les propriétaires et mettant à la

rue les locataires, ou de l'ins-tauration de *zones à faible émission* qui excluent des villes, et souvent de la possi-bilité de travailler, une partie notable de la population ?

Une proposition de loi annulant l'exécution provi-soire, taillée sur mesure pour Marine Le Pen, a été rédigée par le groupe parlementaire UDR présidé par Éric Ciot-ti. Il la présentera lors de sa « niche parlementaire » le 26 juin. Elle sera peut-être votée. Ce ne serait pas dérai-sonnable. Mais quel amateu-risme !

Frédéric Aimard

Deux pour le prix d'une

Au secours la justice vien-drait de mettre à bas la vie démocratique de notre vieux pays. C'est un scandale his-torique ! dans une semaine judiciaire agitée (pour Nico-las Sarkozy par exemple). La justice partielle empêche une femme politique représen-tant des millions d'électeurs de se présenter en 2027. L'émotion est à son comble et même des adversaires politiques s'interrogent sur l'opportunité qu'il y avait à prononcer une peine d'iné-ligibilité avec exécution provisoire contre Marine Le Pen. Qu'elle soit coupable est secondaire.

D'autres approuvent les juges et sont extrêmement sévères jusqu'au moment où eux-mêmes auront des sou-cis. Avec l'effet boomerang de la loi en cause forcément injuste. Ou mal pensée. M^e Maisonneuve avocat par-tie civile pour le Parlement européen, avec courage et une grande honnêteté intel-lectuelle, a considéré que la culpabilité sur le fond était établie mais qu'il était ré-

servé sur l'exécution provi-soire. J'approuve cette ana-lyse et ouverture d'esprit qui respecte en plus les règles légales. Car personne n'est à l'abri d'une mauvaise sur-prise surtout avec un droit malléable.

Relativisons car les guerres en Ukraine et à Gaza restent ainsi que tous les problèmes que nous devons affronter quotidiennement. Mais l'heure est grave. Le destin d'une femme poli-tique n'est plus entre ses mains. Mais dans celles des juges ce qui est plus inquié-tant. Il faut savoir ce que l'on veut. Soit on laisse les magistrats juger à partir des lois existantes en se désolant qu'ils interviennent indirectement dans l'échéance élec-torale. Soit on réduit leurs pouvoirs juridictionnels. Et on les empêche de pronon-cer des peines d'inéligibili-té ou pouvant entraver une candidature. La confiance des citoyens envers les diri-geants a besoin de certitudes et pas de géométrie variable.

Si on cède au partisa-nisme, il faut alors se poser la question de l'étendue et de la garantie de l'état de droit. Donald Trump ne s'embar-rasse pas de scrupules à ce sujet : il s'attaque fronta-lement aux juges. Comme dans des démocraties illibé-rales sinon dans les régimes totalitaires. En Turquie M. Erdogan incarcère les avo-cats et ses opposants. Avec exécution provisoire et peut-être exécution tout court et disparition ?

Voulons-nous faire de même ou confirmons-nous la théorie de Montesquieu sur la séparation des pou-voirs et la nécessaire indé-pendance des juges. Avec la mise en cause de leurs res-ponsabilités en cas d'erreurs avérées. Ils jugent au nom du peuple français qui est le

souverain et qui leur a dé-légué son pouvoir régalien. Ils doivent donc être aussi insoupçonnables comme la femme de César. Justice et politique ne font pas bon ménage. Douter des juges est hasardeux. Même si par-fois ils se donnent des verges pour se faire battre. Rappe-lons-nous le mur des cons et la réaction supersonique du parquet national financier à l'encontre de M. Fillon. La petite musique sur le gouver-nement des juges s'amplifie. Allons-nous vers une crise de régime avec l'élimination judiciaire d'une opposante ? Sans recours réel.

Dans le cas de Mme Le Pen les procureurs avaient tapé très fort, trop pour mon goût. Car en droit les délits poursuivis pour la période 2004 à 2016 se discutent. En raison de l'obscurité des textes. Y a-t-il eu système pour détourner de l'argent public ? Seul le tribunal peut trancher comme pour les autres affaires de nature similaire. François Bayrou a été relaxé au bénéfice du doute. Il doit attendre l'appel avec inquiétude. Jean-Luc Mélenchon a ri jaune. Car il ne croit qu'au bon sens du peuple. Donc des juges ?

Les trois juges qui ont condamné sont indépen-dants. Ils ont entendu le dé-bat dans l'opinion publique. Ils connaissent la portée de leur jugement. Ils ont quand même baissé le pouce comme à Rome.

Une décision de justice aussi importante soit-elle ne peut bouleverser l'ordre de la nation. Que la sidé-ration retombe car nous ne sommes qu'à une des mi-temps du match. L'élection n'est pas un brevet de blan-cheur et ne confère pas une immunité pour tout, mais les élus nationaux ont tendance à penser que le seul verdict

qui compte c'est celui des électeurs. Oui et non car s'ils commettent des délits ils doivent en répondre. Pas plus mais pas moins que le modeste justiciable.

Je n'ai pas lu le jugement comme la plupart des com-mentateurs devenus experts judiciaires. J'ai entendu les indignés. Je vais faire quelques observations se-condaires.

- Si l'inéligibilité est de droit, les juges pouvaient écarter sinon limiter l'exé-cution provisoire par une motivation appropriée. La loi Sapin de 2016 l'autorise. - L'exécution provisoire est fondée sur la possibilité de récidive : c'est un argument osé purement hypothétique. Et elle serait justifiée par le fait que Mme Le Pen et ses amis ont été dans le déni et n'ont pas accepté de recon-naître leurs fautes à l'au-dience.

C'est stupéfiant : faut-il avouer être coupable et ne pas se défendre pour béné-ficier de circonstances atté-nuantes voire d'une relaxe pour coopération ? Les pro-cureurs sont-ils infaillibles au nom de l'intérêt général ? Détiennent-ils la vérité et la morale quoi qu'il arrive ? L'ordre public est menacé par une décision outrancière, pas par celui ou celle qui use des droits de la défense piliers de la justice. Dont la possibilité d'une deuxième chance.

- Il y aura appel. Le parquet général qui est l'accusation peut fixer l'audience très rapidement. On le voit fré-quemment pour les affaires sensibles ou de principe. Par exemple en septembre avec une décision pour fin 2025. Soit le jugement avec l'iné-ligibilité est confirmé soit il est infirmé. Le droit et l'élec-tion sont tous deux gagnants. Et la justice ne pourra être

accusée de manœuvrer pour écarter une candidate. Qui va faire de la résistance.

Enfin si Jordan Bardella remplace Marine Le Pen toujours députée bien qu'inéligible désormais, qu'il soit élu président de la République et qu'il nomme celle-ci premier ministre ou conseiller spécial on aura ainsi deux exclus de l'arc républicain pour le prix d'une. Et si le RN n'était cyniquement pas mécontent de ce coup de théâtre prévisible?

Mal joué les malins. De tous les camps.

Christian Fremaux

Tous psychologues !

L'analyse psychologique des chefs d'État est un sport médiatique très répandu, qui évite de s'interroger sur les choix politiques.

Depuis trois ans, nous sommes régulièrement avertis sur ce qui se passe « dans la tête de Vladimir Poutine » et les experts du sujet nous préviennent que cela relève de la psychiatrie. Depuis la réélection de Donald Trump, les psychanalystes se sont télé-transportés à la Maison blanche pour nous raconter les frasques d'un esprit à la fois inculte et dérangé. Ce fou furieux étant parfois dénoncé comme agent de Poutine, on peut boucler la boucle et raccorder la vision policière de l'histoire à l'enquête psychopathologique sur les chefs d'État.

L'avantage de ces explications médiatiques, c'est la simplicité : Untel est fou, il va bientôt être rejeté par le peuple et finir ses jours en maison de repos tandis que les affaires du monde

reprennent leur cours. L'inconvénient, c'est qu'il ne s'agit même pas de psychologie. Avant de formuler un diagnostic et de proposer une thérapie, un psychologue professionnel écoute longuement son patient. Sur les plateaux de télévision, on juge sur les apparences et on fait part de ses impressions.

À trop observer les gestes de Donald Trump et ses mimiques, on en vient à négliger les références plus ou moins implicites de l'analyse médiatique : celles d'une mondialisation heureuse et d'un libre-échange aussi naturel que nécessairement bienfaisant, la folie de Trump étant de nier ces évidences.

La brutalité désordonnée du protectionnisme américain n'est pas le fruit d'un cerveau malade mais le résultat de la stratégie d'une équipe d'économistes situés pour partie dans un courant protectionniste qui remonte à Abraham Lincoln.

L'Europe n'est pas non plus un paradis libre-échangiste. Au XIX^e siècle, le libre-échange a été une parenthèse ouverte en 1860 par un régime autoritaire (Napoléon III) et refermé en 1893 par la III^e République libérale. À l'origine, le Marché commun avait fixé à ses frontières un Tarif extérieur commun et établi une Préférence communautaire, sans que cela nuise, bien au contraire, à la forte croissance.

Un bon vieux manuel d'histoire vaudra toujours mieux que les psychanalyses de bazar.

Claudine Uzerche

L'humeur de Précy

De la nécessité du tri

Le tri des déchets des particuliers pour leur meilleure élimination constitue une pratique théoriquement partagée par tous les citoyens. Ils s'y livrent à cause d'une sensibilité écologiste très prononcée, d'une crainte de voir des produits toxiques aller n'importe où, d'un intérêt réel pour le compostage, voire d'un souci de lutter contre le gaspillage – quand on trie, on voit mieux ce qui mérite d'aller à la poubelle et ce qui peut encore être utilisé d'une manière ou d'une autre. Avec des retards manifestes par rapport à certains de nos voisins, les Français ont généralement pris le tournant.

De leur côté, les agents de propreté urbaine – ceux qu'on appelait autrefois éboueurs et parfois encore désignés comme vidangeurs ou comme ripeurs – se trouvent de plus en plus conscients de leur valeur socio-environnementale et de leur utilité sociale. Certains en profitent d'ailleurs pour obtenir des conditions horaires et salariales avantageuses. D'autres ne se conduisent pas toujours d'une manière très regardante sur le maniement des conteneurs à roulettes placés sur le trottoir par les riverains.

Mais il est un cas où une partie des usagers se montrent peu respectueux, pour ne pas dire agressifs, vis-à-vis des employés chargés de diriger le tri dans les déchetteries. Les consignes n'ont en effet pas toujours été suivies dans la préparation ou le déversement des « encombrants », ces déchets volumineux dont l'enlèvement ne peut être assuré par le service mobile des poubelles. Le problème vient de ce que certains ont déjà préparé des sacs où tout a été empilé ou qu'ils estiment que, ayant assuré le transport, ce n'est pas à eux de faire le partage entre ce qui doit aller dans telle ou telle cuve. Lorsque des entrepreneurs viennent avec des déchets de construction, le problème s'amplifie, d'autant qu'il leur faut parfois payer le service. Bref, la méconnaissance des règles ou la précipitation engendre disputes, insultes et autres incivilités. Le souci de la planète est bien loin. ■

LA NATION FRANÇAISE

directeur de la publication : Frédéric Aimard.

Édité par Spfc-Acip,

60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre.

TVA intracommunautaire FR21418382149.

ISSN 2967-2988 - Imprimé par nos soins.

Abonnement 1 an : **30 euros** à l'ordre de **Spfc-Acip.**

Merci de signaler aussi par mail, votre réabonnement

Paiement par virement. Rib sur demande.

frederic.aimard@gmail.com